



37, rue d'Amsterdam
75008 - Paris
Tél. : 01 42 26 07 54
Fax : 01 42 26 09 88
<http://www.lca-performances.com>

Programme de formation

Droit des NTIC

| | |
|---------------------------------|---|
| Contexte de formation | 2 |
| Objectifs de formation | 2 |
| Programme de formation | 3 |
| | |
| Logistique Pédagogique | |
| Méthodes pédagogiques | 5 |
| Organisation du séminaire | 6 |
| Documentation pédagogique | 6 |
| Prix de formation | 7 |
| Conditions générales | 7 |

sommaire

■ Contexte de formation

Dans une société de l'information en mal d'éthique, le cadre juridique des technologies de l'information a beaucoup évolué. La loi NRE du 15 mai 2001, jurisprudence de plus en plus importante et multiplication de textes législatifs permettent de faire naître une vraie régulation de la société de l'information. Pourtant, l'application du droit aux technologies de l'information rencontre encore certaines difficultés liées à une plus grande vulnérabilité des systèmes d'information découlant de l'omniprésence d'Internet.

D'où la nécessité absolue pour les directions juridiques de maîtriser parfaitement les différents enjeux.

Réunissant les meilleurs spécialistes, ce séminaire a pour objet de vous permettre de comprendre dans quelle mesure la mise en œuvre des nouvelles technologies présente des risques, contraintes et opportunités sur le plan du droit, pour votre entreprise et vos salariés, vos clients ou vos partenaires, en vous apportant des réponses pratiques.

Les meilleurs spécialistes et praticiens du droit des nouvelles technologies dégageront avec vous les outils et méthodes qui vous permettront d'associer droit, risques et création de valeur. Ce séminaire est l'occasion de bénéficier des conseils des experts réunis et de pouvoir actualiser vos connaissances et s'adresse aux juristes d'entreprise, responsables e-business et e-marketing, directions informatiques, directions des ressources humaines et responsables base de données...

■ Objectifs de formation droit des NTIC

L'évolution professionnelle et les mutations technologiques engendrent une nécessité croissante quant à la préparation des femmes et des hommes aux changements dans leurs métiers en leur fournissant un véritable cadre juridique s'appliquant aux nouvelles technologies de communication et de l'information.

Voici les objectifs que ce séminaire vous permet d'atteindre:

Profiter des témoignages concrets des avocats spécialisés et des juristes d'entreprise Identifier les véritables risques juridiques,

- Maîtriser les risques liés à l'utilisation des nouvelles technologies par votre entreprise et faire le point sur le cadre juridique et réglementaire des technologies de l'information,
- Assurer la protection de l'information et des données des entreprises sur Internet pour protéger les incorporels dans la société de l'information : marques, noms de domaine, brevets de méthode,
- Découvrir comment le droit de la concurrence s'applique-t-il à la société de l'information et quelle est la jurisprudence actuelle en matière de responsabilité éditoriale,
- Intégrer les méthodes pour prévenir et réprimer la délinquance électronique en cohérence avec les enjeux et les perspectives de la preuve à l'état dématérialisée,
- Mettre à jour les dernières évolutions législatives en matière de régulation de la société de l'information incluant les risques liés aux technologies de l'information : les textes actuels sont-ils suffisants et comment s'appliquent-ils.

Une simple information, quel que soit son niveau de performance, ne suffit pas pour créer les nouveaux réflexes juridiques. Votre objectif consiste donc d'intégrer ces connaissances au sein de vos unités en donnant aux collaborateurs de votre entreprise des moyens fondés sur l'expertise des professionnels.

■ Programme de formation droit des NTIC

I. Les enjeux de la société de l'information

■ Deux types d'enjeux se dessinent dans la « société de l'information », qui ont tous les deux, vocation à être encadrés par le droit : l'un a trait à la protection des actifs immatériels de l'entreprise, et l'autre aux problèmes d'éthique posés par ces nouveaux outils et modes de communication.

- L'introduction à la protection de l'information et des données des entreprises sur Internet et quels sont les droits des entreprises sur leurs bases de données informationnelles,
- La responsabilité pénale de l'entreprise et des prestataires notamment en cas de défaut de sécurité et les risques lorsque les informations sont accessibles sur Internet,
- Les conditions dans lesquelles ces données peuvent-elles être reprises par des tiers sur Internet et comment organiser un développement juridiquement sécurisé des moteurs de recherche ou autre société d'indexation des informations sur Internet
- La protection des échanges : la cryptologie, contrôle des obligations légales, sanctions, le secret des échanges par voie de l'internet, les interceptions autorisées, la surveillance des salariés,
- La fraude et la sécurité : l'accès frauduleux, le maintien frauduleux, les atteintes volontaires au système par des atteintes volontaires aux données ; altération des données, introduction de données pirates, recel de données, faux et usage de faux.

Au cours de cette session, les participants font la démonstration, à l'aide d'entraînements pratiques, de leurs compétences visées par ce module. Cela permet de maintenir la cohérence entre l'évolution des participants et les contenus de la formation.

II. La protection des marques et informations sur internet

■ Chaque participant s'approprié la maîtrise du processus de protection des marques, des noms de domaine et des informations sensibles relatifs à la société de l'information et de communication et prend connaissance de leurs contraintes organisationnelles et juridiques.

- La législation émergente en matière de régulation de la société de l'information et les principes d'acquisition des droits de marque dans le business réel ainsi qu'exploitation et usage des marques dans le monde relevant du domaine virtuel,
- La contrefaçon de marque sur Internet et résolution des conflits : méthodes appliquées par typologie des cas des arbitrages et/ou contentieux les plus représentatifs en termes des coûts et de délais des procédures,
- Le droit du multimédia en ligne, la protection du droit d'auteur sur Internet, dépôt légal, création d'un nom de domaine, formalités légales, responsabilité des données diffusées, protection des bases de données,
- Les méthodes pour mieux appréhender les principes juridiques liés à l'utilisation d'un site web pour anticiper les éventuels problèmes liés au commerce électronique et à la protection des informations sur internet,
- Le contrat d'accès : nature du contrat, conclusion du contrat, l'étendue de la garantie du fournisseur, la responsabilité du contenu du service, la responsabilité des utilisateurs, la loi applicable aux contrats d'accès aux bases de données,

Le droit du multimédia en ligne, la protection du droit d'auteur sur Internet, dépôt légal, création d'un nom de domaine, formalités légales, responsabilité des données diffusées, protection des bases de données. Réalisé dans une dynamique de développement des compétences, ce module est fondé sur des exercices d'entraînements pratiques créés à partir de l'expérience de l'intervenant et des situations provenant du contexte des participants.

III. La législation de régulation des NTIC

☐ Les exposés pratiques et les entraînements de simulation sur des cas réels sont centrés sur la maîtrise et application de différents textes de la législation émergente en matière de régulation de la société de l'information.

- La transmission des droits sur les créations salariées aux employeurs : les contrats de travail sont-ils adaptés ?
- Le droit de la concurrence peut-il remettre en cause la valeur des actifs incorporels propres à la société de l'information ?
- La jurisprudence actuelle en matière de responsabilité éditoriale : valorisation et protection des contenus
- Les règles spécifiques en matière de droit de la presse : responsabilité en cascade, prescription, compétences juridictionnelles
- Quelle tarification pour l'accès aux actifs incorporels et quelle politique de distribution sur le net, anticiper les demandes d'accès à ses propres actifs
- Les enjeux et les perspectives de la preuve dématérialisée : vers une traçabilité accrue des individus au travers de leur identité numérique : limites et enjeux pour l'entreprise

Les actions d'animation sont réalisées en situation d'application réelle. Ces nouveaux acquis juridiques permettent aux stagiaires de mieux optimiser leur professionnalisme de base renforcé par un cadre juridique qui sécurise l'extension des nouvelles technologies de l'information.

☐ Méthodes pédagogiques

La formation droit des NTIC propose un dispositif complet de méthodes interactives dont l'intégration s'acquiert par des simulations en situations réelles. Vos objectifs professionnels feront l'objet de travaux personnalisés pendant le séminaire et serviront d'appui aux thèmes développés.

La formation droit des NTIC se déroule en "Training-Group". Le processus pédagogique est adapté à votre profil professionnel et appuyé par un environnement multimédia, les dossiers personnels, les fiches de travail et de progression. Le parcours formation développement personnel est déployé en trois phases :

Avant le séminaire

Avant le séminaire, vous serez invité à réaliser les travaux préparatoires à la formation droit des NTIC. Il s'agit des travaux préparatoires qui vont vous permettre :

- D'accéder aux synthèses des contenus opératoires, rassembler les ressources, identifier les objectifs et préparer votre formation droit des NTIC.
- D'effectuer le diagnostic de vos potentialités en matière de formation droit des NTIC.
- De se mettre en phase avec les objectifs pédagogiques permettant une appropriation optimale des contenus pendant la formation droit des NTIC.
- De communiquer au consultant formateur les grilles de dépouillement de différents diagnostics pour le traitement des résultats.

Pendant le séminaire

Le processus pédagogique est adapté à votre contexte professionnel et au style de votre profil, afin d'optimiser l'intégration de nouvelles compétences en matière de droit des NTIC à la spécificité de vos objectifs professionnels.

- Appropriation des contenus de formation droit des NTIC par des mises en situation réelle,
- Méthode fondée sur une dynamique interactive reliant les connaissances, les compétences et vos objectifs de performances qui vous sont spécifiques,
- Développement d'une approche personnalisée visant à optimiser vos performances,
- De plus, vous mettrez au point, votre plan d'action de progrès individuel.

Après le séminaire

Avant la fin du stage, chaque participant développe ses plans d'action de progrès qui se traduisent par la mise en application de nouveaux acquis dans son contexte professionnel. Cette action est suivie par des actions de télécoaching personnalisé sur demande du participant.

- Cette intervention s'appuie sur les résultats d'évaluation, de la mise en application des acquis du séminaire, qui est effectuée par le stagiaire et communiquée au consultant intervenant 2 mois après la formation droit des NTIC.
- La mise en place d'un suivi individuel, basé sur un accompagnement associant l'action de télécoaching et vidéo conférences.
- Les plans d'action constituent la base des opérations de télécoaching individuel et sont centrés sur la mise en application de nouvelles compétences.

Le bilan des performances s'effectue 6 mois après la session de télécoaching pour s'assurer que la démarche a bien été appliquée par les stagiaires dans leur pratique opérationnelle.

🔴 Organisation du séminaire

Une concentration permanente, une participation active au séminaire de 7 heures par jour, constituent une implication importante, que l'on ne peut se permettre d'entraver par un confort insuffisant et des conditions matérielles précaires.

La durée de la formation de base est de 14 heures. Elle se déroule à Paris. L'information concernant les lieux de son déroulement est communiquée aux participants dès leur inscription effective. Les réservations de chambres et leurs prises en charge sont assurées individuellement par chaque participant ainsi que les frais de déplacement.

Le nombre de stagiaires inscrits à ce séminaire est limité afin que chacun puisse bénéficier d'un suivi pédagogique personnalisé. Les formations débutent à 9 heures et se terminent entre 17 et 18 heures. Nous suggérons aux participants de se présenter sur les lieux de stage 15 minutes en avance, ils seront accueillis par le consultant autour d'un café.

🔴 Documentation pédagogique

La fourniture d'une documentation technique complète fait partie intégrante de notre prestation. Elle vous permet de consulter les sujets exposés lors de différentes étapes du séminaire. Elle vous permet également de constituer un dossier de référence sur cette formation droit des NTIC et les thèmes abordés.

Voilà pourquoi les supports pédagogiques qui vous seront remis lors de ce séminaire contiennent entre 200 et 300 pages. Il s'agit des fondements de chaque apport, issus des sciences et des pratiques formalisées par les consultants.

L'ingénierie de formation droit des NTIC, mise à votre disposition, est validée sur la base des critères des performances techniques et des succès obtenus par les stagiaires. L'efficacité des outils pédagogiques ainsi construits se focalise sur plusieurs niveaux :

- Ils contiennent toutes les techniques apprises pendant le stage ainsi que les bases méthodologiques de la formation droit des NTIC,
- Ils sont le fil conducteur du parcours de cette formation droit des NTIC,
- Ils constituent repères, ressources et ouvertures pour appliquer avec efficacité chacune de ces techniques,
- Ils servent de « référentiel » pour la réalisation des travaux de mise en œuvre des nouvelles compétences,
- Ils contiennent également un tableau de bord de mise en œuvre de vos plans d'action de progrès dès la fin de la formation droit des NTIC.

C'est avec clarté et simplicité que cette formation droit des NTIC vous guidera dans l'acquisition de nouvelles compétences qui vous ouvriront les portes de la réussite. Pas à pas, elle va préparer votre parcours aux opportunités à saisir, dont le talent que vous possédez déjà, mais que vous ignorez peut être. Cette formation droit des NTIC peut être accompagnée, sur votre demande, par un coaching qui vous permet d'optimiser vos potentialités et de trouver, avec le consultant, des solutions à vos attentes professionnelles spécifiques.

🔴 Budget formation de base pour 1 participant

| Éléments constitutifs du budget | Nombre heures | Montant global |
|---|---------------|------------------|
| <i>Réalisation de la session de formation</i> | 14 | 1.500,00€ |
| TOTAL | 14 | 1.500,00€ |

Toutes nos actions de formation professionnelle sont exonérées de TVA, par autorisation des services fiscaux.

🔴 Conditions générales

Une convention de formation est établie par l'organisme de formation LCA Performances, enregistré auprès de la Direction Régionale de la Formation Professionnelle d'Ile de France sous le numéro : N°11753415275.

La facture est établie en double exemplaire : le premier est destiné à votre service comptabilité, le second exemplaire constitue le document annexe à la convention.

L'attestation de présence vous sera adressée après le stage. Ces documents vous permettent de compléter votre dossier concernant cette action de formation. Vous recevez également une attestation de stage certifiant que vous avez suivi le programme de ce séminaire.

En cas d'empêchement pour un participant d'assister effectivement à la session à laquelle il est inscrit, l'entreprise peut lui substituer un autre collaborateur avec l'accord de l'organisme de formation.

Pour toute annulation faite moins de 15 jours avant le début du stage, l'organisme de formation se réserve le droit de facturer les frais d'annulation correspondant à 100% du prix du stage.

En cas d'abandon ou d'absence d'un participant en cours de stage, le stage sera facturé en totalité.

Dans le cas de force majeure, l'organisme de formation se réserve le droit d'ajourner ce stage, au plus tard une semaine avant la date prévue. Dans cette hypothèse, le montant des droits d'inscription sera intégralement remboursé.

Toute inscription à une session est nécessairement accompagnée du règlement à l'ordre de LCA Performances Ltd, sauf dans le cas où la formation est prise en charge directement par un organisme paritaire collecteur.

Toutes nos actions de formation professionnelle sont exonérées de TVA, par autorisation des services fiscaux.